



Occitanie
Livre & Lecture

LES PLANS DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES

Il s'agit de dispositifs
de coopération documentaire
à l'échelle de la région Occitanie

Vous voulez impliquer votre établissement ?

Contactez les chargées de mission :

Montserrat Sanchez
montserrat.sanchez@occitanielivre.fr
05 34 44 50 28

Mélanie Marchand
melanie.marchand@occitanielivre.fr
04 67 17 94 75



Photographie de couverture © Fabien Barral / Unsplash

© Charlotte Henard



www.occitanielivre.fr

Qu'est-ce que c'est ?

Ces dispositifs de coopération documentaire organisent la conservation commune et partagée de titres de presse à l'échelle de la région Occitanie.

Il existe 2 plans en Occitanie.



Comment ça fonctionne ?

Les centres régionaux SUDOC-PS et Occitanie Livre & Lecture co-pilotent les PCPP :

- Signalement des collections auprès du SUDOC, catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur
- Transfert des collections selon les modalités d'échange définies par Occitanie Livre & Lecture et le comité de pilotage
- Réunion des partenaires chaque année pour décider des réajustements et évolutions nécessaires

Les plus :

- Des outils performants permettant l'identification des titres (CIDEMIS), des états de collection (COLODUS), ainsi que le pilotage des plans de conservation partagée (PERISCOPE)
- Des journées d'étude sur des sujets essentiels au bon fonctionnement du plan qui facilitent échanges et partage d'expériences entre les établissements

Pourquoi intégrer un Plan de conservation partagée des périodiques (PCPP) ?

Les collections de périodiques sont souvent lacunaires et dispersées sur le territoire.

S'associer à un PCPP permet aux établissements de :

- Assurer la conservation et la constitution de collections de référence au niveau régional
- Désherber de manière raisonnée et responsable
- Offrir aux publics un accès facilité à des collections complètes
- Nourrir les réflexions sur la gestion mutualisée des collections et des politiques d'acquisition partagées
- Rendre visible et valoriser les fonds de périodiques au niveau national

Qui peut y participer ?

Toute bibliothèque : bibliothèque de lecture publique, universitaire, spécialisée, de services d'archives...

Comment participer ?

2 niveaux d'implication sont possibles :

.....

Les établissements « pôles de conservation » assurent la conservation des titres.

.....

Les établissements « associés » s'engagent, avant tout projet de désherbage, à vérifier si le titre est inscrit au plan et susceptible de combler des lacunes. Dans ce cas, ils verseront le titre au PCPP.